

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2712

30 octobre 2013

### SOMMAIRE

<b>BLH Investment 1 S.à r.l.</b> .....	<b>130154</b>	<b>Recherche et Développement Finance S.A.</b> .....	<b>130137</b>
<b>BLH Investment 2 S.à r.l.</b> .....	<b>130156</b>	<b>REO Klinik Holdings, S. à r.l.</b> .....	<b>130132</b>
<b>BLH Investment 3 S.à r.l.</b> .....	<b>130158</b>	<b>RS Investments S.à r.l.</b> .....	<b>130132</b>
<b>BLH Investment 4 S.à r.l.</b> .....	<b>130160</b>	<b>Saba-Trade S.à r.l.</b> .....	<b>130148</b>
<b>BLH Investment 6 S.à r.l.</b> .....	<b>130173</b>	<b>Sanichauer Participations S.à r.l.</b> .....	<b>130136</b>
<b>Couche-Tard Luxembourg</b> .....	<b>130140</b>	<b>Sanichauer Participations S.à r.l.</b> .....	<b>130136</b>
<b>Crown Enterprises</b> .....	<b>130176</b>	<b>SELP Administration S.à r.l.</b> .....	<b>130133</b>
<b>Erste Reinsurance S.A.</b> .....	<b>130132</b>	<b>SELP Investments S.à r.l.</b> .....	<b>130133</b>
<b>Eurofinagest S.A.</b> .....	<b>130130</b>	<b>Shelter Europe Management</b> .....	<b>130136</b>
<b>Geo 3</b> .....	<b>130175</b>	<b>SIFC Development Holding S.à r.l.</b> .....	<b>130136</b>
<b>Inside Hotel S.à r.l.</b> .....	<b>130130</b>	<b>SIFC Hotel Development S.à r.l.</b> .....	<b>130136</b>
<b>Investment Trust S.A.</b> .....	<b>130130</b>	<b>Skyscraper S.à r.l.</b> .....	<b>130135</b>
<b>JAB Partners S.à r.l.</b> .....	<b>130162</b>	<b>Société civile immobilière JABO</b> .....	<b>130132</b>
<b>JS Holding AG</b> .....	<b>130133</b>	<b>Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions</b> .....	<b>130137</b>
<b>JS Logistics S.A.</b> .....	<b>130133</b>	<b>Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions</b> .....	<b>130131</b>
<b>LS Marketing</b> .....	<b>130133</b>	<b>Solvéo International Investments S.à r.l.</b> .....	<b>130137</b>
<b>Lutsinia SA</b> .....	<b>130134</b>	<b>Solveo Romania Solar Invest 1 S.à r.l.</b> ...	<b>130131</b>
<b>Luxane S.à r.l.</b> .....	<b>130134</b>	<b>Solveo Romania Wind Invest 1 S.à r.l.</b> ...	<b>130131</b>
<b>Lux-Sectors SICAV</b> .....	<b>130134</b>	<b>SRE Hotels Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>130152</b>
<b>M2M S.A.</b> .....	<b>130143</b>	<b>Stark Asia Master S.à r.l.</b> .....	<b>130130</b>
<b>M.A.H. Investments S.A.</b> .....	<b>130134</b>	<b>Stark Global Opportunities Master S.à r.l.</b> .....	<b>130137</b>
<b>M.I.O.S. S.A. (Management/Ingénierie des Organisations et des Systèmes)</b> .....	<b>130139</b>	<b>Sterling Equity Partners S.A.</b> .....	<b>130138</b>
<b>Mohawk International Holdings S.à r.l.</b> ..	<b>130138</b>	<b>The Club at Castiglion Del Bosco S.à r.l.</b> .....	<b>130149</b>
<b>Mouvements Photos</b> .....	<b>130138</b>	<b>TRX Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>130135</b>
<b>Multiestate S.A.</b> .....	<b>130138</b>	<b>VARA s.à r.l.</b> .....	<b>130135</b>
<b>NetMed S.à r.l.</b> .....	<b>130139</b>	<b>Veco Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>130131</b>
<b>NG Private Equity S.C.A. SICAR</b> .....	<b>130139</b>	<b>Vonal Services S.A.</b> .....	<b>130135</b>
<b>OCM Luxembourg Emerald New Homes S.à r.l.</b> .....	<b>130139</b>	<b>Way Investments S.à r.l.</b> .....	<b>130134</b>
<b>P.L.S. Desosse S.à r.l.</b> .....	<b>130140</b>		
<b>PPF Shopping S.à r.l.</b> .....	<b>130139</b>		
<b>Recherche et Développement Finance S.A.</b> .....	<b>130138</b>		
<b>Recherche et Développement Finance S.A.</b> .....	<b>130137</b>		

**Eurofinagest S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 101.090.

—  
*Extrait de la résolution prise en date du 30 juillet 2013*

Transfert du siège social avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013

- L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131364/12.

(130159830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Innside Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 178.294.

—  
*Extrait de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société à Luxembourg en date du 10 septembre 2013*

Il résulte de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société en date du 10 septembre 2013 qu'il a été décidé de:

1. Elire, la Société Deloitte Audit, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés devant se tenir en l'année 2014 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 septembre 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013131448/19.

(130159812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Investment Trust S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 62.368.

—  
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2013.

Signature

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Référence de publication: 2013131471/12.

(130160201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Stark Asia Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 127.863.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem OVERHEUL

*Mandataire*

Référence de publication: 2013131668/11.

(130159776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Solveo Romania Wind Invest 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 170.886.

Il est porté à la connaissance de qui de droit qu'un gérant, à savoir Mr Alain SIX, a changé d'adresse et réside désormais au 16, avenue du Haut-Pont, B-1050 Elsene, BELGIQUE.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013131665/13.

(130160049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

**Solveo Romania Solar Invest 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 170.890.

Il est porté à la connaissance de qui de droit qu'un gérant, à savoir Mr Alain SIX, a changé d'adresse et réside désormais au 16, avenue du Haut-Pont, B-1050 Elsene, BELGIQUE.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013131664/13.

(130160048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

**SOLUDEC, Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 4.473.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 28 juin 2013*

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 28 juin 2013,

- renouvelle le mandat de BDO AUDIT S.A. en tant que Réviseur d'entreprises. Le mandat de 3 ans viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2016.

Fait à Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013131662/12.

(130160291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

**Veco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.491.

Michèle SCHMIT

demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

Née le 23/05/1979 à Luxembourg (LUXEMBOURG),

démissionne, par la présente, du mandat de gérant de la société à responsabilité limitée:

Veco Luxembourg S.à.r.l.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 70.491

Date effective: le 18 décembre 2012

Michèle SCHMIT.

Référence de publication: 2013131751/16.

(130159954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

**Société civile immobilière JABO, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 17, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg E 1.813.

La société informe la nouvelle adresse pour:

- Un des deux associés:

1) Monsieur Christian BERNARD, 17, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg

- Les gérants:

2) Monsieur Bob BERNARD, 17, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg

3) Monsieur Christian BERNARD, 17, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Société civile immobilière JABO

BERNARD & ASSOCIES, société civile

Référence de publication: 2013131660/17.

(130159853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

**RS Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 150.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013131647/10.

(130159754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

**REO Klinik Holdings, S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.927.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/07/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013131642/12.

(130159792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

**Erste Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.240.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu le 13 septembre 2013 au Petersplatz 7, A-1010 Vienne à 8:30

*Résolution 5*

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Martin Rohmann en tant qu'administrateur avec effet le 14 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013131343/15.

(130160100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

**JS Holding AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 148.726.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/09/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013131482/12.

(130159805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

**JS Logistics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Waïstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.058.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/09/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013131483/12.

(130159802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

**SELP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.309.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67348 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131523/10.

(130160239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

**SELP Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.308.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67349 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131521/10.

(130160251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

**LS Marketing, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 169.402.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013131524/10.

(130159648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

**Lutsinia SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 85.598.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013131526/10.

(130160200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Lux-Sectors SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 70.257.

Le bilan de LUX-SECTORS, SICAV du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013, enregistrés à Esch/Al. A.C., le 12 SEP. 2013.  
Relation: EAC / 2013 / 11800, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131528/10.

(130160227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Luxane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3641 Kayl, 7, rue du Faubourg.  
R.C.S. Luxembourg B 98.491.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131529/9.

(130159799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**M.A.H. Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 76.644.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131530/9.

(130160080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Way Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 175.597.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 29 août 2013*

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Monsieur Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Way Investments S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013131758/16.

(130160254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Vonal Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 142.129.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013131756/10.

(130160067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

**VARA s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5819 Alzingen, 5A, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 103.932.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013131750/10.

(130159888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

**TRX Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 78.842.

*Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 16 septembre 2013*

En date du 16 septembre 2013, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Kyle R. SUGAMELE, né le 14 juin 1962 à Bellevue, Washington, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 601, 108<sup>th</sup> Avenue N.E., Suite 1000, Bellevue, Washington 98004, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

TRX Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013131739/17.

(130159675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

**Skyscraper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 147.543.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 17 septembre 2013, que la liquidation de la société, décidée en date du 19 décembre 2012, a été clôturée et que SKYSCRAPER S.à r.l. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.09.2013.

Pour: SKYSCRAPER S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Sébastien WIANDER / Nicolas DUMONT

Référence de publication: 2013131701/17.

(130159649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

**SIFC Hotel Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: KRW 232.000.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 110.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Bouchra Akhertous

*Mandataire*

Référence de publication: 2013131695/12.

(130160028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**SIFC Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: KRW 163.000.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 110.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Bouchra Akhertous

*Mandataire*

Référence de publication: 2013131694/12.

(130160029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Shelter Europe Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 169.190.

Les comptes annuels du 30 Mai 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131693/10.

(130160095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Sanichauer Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3504 Dudelange, 58, rue Pierre Krier.  
R.C.S. Luxembourg B 90.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013131676/10.

(130159630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Sanichauer Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3504 Dudelange, 58, rue Pierre Krier.  
R.C.S. Luxembourg B 90.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013131675/10.

(130159629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Solvéo International Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 170.871.

Il est porté à la connaissance de qui de droit qu'un gérant, à savoir Mr Alain SIX, a changé d'adresse et réside désormais au 16, avenue du Haut-Pont, B-1050 Elsene, BELGIQUE.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013131663/13.

(130160047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 4.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013131661/10.

(130159958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Stark Global Opportunities Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem OVERHEUL

*Mandataire*

Référence de publication: 2013131669/11.

(130159775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Recherche et Développement Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 35.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013131641/10.

(130159908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Recherche et Développement Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 35.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013131640/10.

(130159902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**Sterling Equity Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 52.788.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131670/9.

(130160081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

**Recherche et Développement Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 35.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013131639/10.

(130159899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

**Multistate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 44.220.

*Rectificatif complémentaire: L130059327 du 16/04/2013*

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131570/10.

(130160045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

**Mouvements Photos, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 164.185.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013131565/10.

(130159880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

**Mohawk International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 13.175,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 110.608.

Il est porté à la connaissance de tous que:

1. Brendan McGILL, gérant de classe A de la société, avec adresse au 160, S. Industrial Blvd, USA-30701 Calhoun, Georgia, a démissionné avec effet au 30 août 2013.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013131544/15.

(130159711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

**M.I.O.S. S.A. (Management/Ingénierie des Organisations et des Systèmes), Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 55.478.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013131532/10.

(130160194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**NetMed S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 59, Esplanade de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 141.928.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131572/10.

(130159604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**NG Private Equity S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

**Capital social: EUR 5.965.710,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 129.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013131577/10.

(130159684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**OCM Luxembourg Emerald New Homes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 160.757.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.09.2013.

Jabir Chakib

Gérant

Référence de publication: 2013131586/12.

(130160309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**PPF Shopping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 158.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18-09-2013.

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2013131614/12.

(130160129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

---

**P.L.S. Desosse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3258 Bettembourg, 5, rue Fernand Mertens.

R.C.S. Luxembourg B 110.472.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/09/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013131590/12.

(130159970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2013.

**Couche-Tard Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 168.586.

In the year two thousand and thirteen.

On the twenty-second day of August.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), who last named shall remain depositary of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Couche-Tard Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly constituted and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg with a share capital of USD 8,517,000 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 168.586 (the "Company").

There appeared,

9121-2738 Québec Inc., a company duly constituted and validly existing under the laws of the Province of Québec, Canada, having its registered office at 4204, boulevard Industriel, Laval, Québec, Canada, H7L 0E3, registered with the Registraire des Entreprises du Québec under number 1161060372 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 8,517,000 (eight million five hundred seventeen thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company so as to raise it from its current amount of USD 8,517,000 to USD 12,917,000 by way of the issuance of 4,400,000 new shares with a global share premium attached;
  2. Subscription and payment of the new shares by way of a contribution in cash by the Sole Shareholder of the Company;
  3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions;
- and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 4,400,000 (four million four hundred thousand US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 8,517,000 (eight million five hundred seventeen thousand US Dollars) to an amount of USD 12,917,000 (twelve million nine hundred seventeen thousand US Dollars) by the issuance of 4,400,000 (four million four hundred thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium of an amount of USD 435,600,000 (four hundred thirty-five million six hundred thousand US Dollars) attached to the New Shares to be allocated to (i) a freely distributable item of the balance sheet as share premium up to an amount of USD 435,160,000 (four hundred thirty-five million one

hundred sixty thousand US Dollars) and (ii) to the legal reserve up to an amount of USD 440,000 (four hundred forty thousand US Dollars) (the "Increase of Capital").

*Second resolution*

It is resolved to accept that the New Shares of the Company be subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash of amount of USD 440,000,000 (four hundred forty million US Dollars) (the "Contribution").

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, through its proxy holder declared to fully subscribe to the above mentioned Increase of Capital up to an amount of USD 4,400,000 (four million four hundred thousand US Dollars), subject to the payment of a global share premium of an amount of USD 435,600,000 (four hundred thirty-five million six hundred thousand US Dollars) attached to the New Shares to be allocated to (i) a freely distributable item of the balance sheet as share premium up to an amount of USD USD 435,160,000 (four hundred thirty-five million one hundred sixty thousand US Dollars) and (ii) to the legal reserve up to an amount of USD 440,000 (four hundred forty thousand US Dollars) the whole being fully paid up by way of the Contribution.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the Contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 12,917,000 (twelve million nine hundred seventeen thousand US Dollars) divided into 12,917,000 (twelve million nine hundred seventeen thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 6,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour d'août,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de son confrère Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Couche-Tard Luxembourg, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social d'un montant de 8.517.000 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.586 (la «Société»).

A comparu,

9121-2738 Québec Inc., une société dûment constituée et existant valablement selon les lois de la Province du Québec, Canada, ayant son siège social au 4204, boulevard Industriel, Laval, Québec, Canada, H7L 0E3, et immatriculée au Registre des Entreprises du Québec sous le numéro 1161060372 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 8.517.000 (huit millions cinq cent dix-sept mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un US Dollar) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de 8.517.000 USD à 12.9517.000 USD par l'émission de 4.400.000 nouvelles parts sociales, avec une prime globale d'émission attachée;
2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales par un apport en espèce par l'Associé Unique de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation; et
4. Divers

Après que l'ordre du jour a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 4.400.000 USD (quatre millions quatre-cents mille US Dollars) pour le porter de son montant actuel de 8.517.000 USD (huit millions cinq cent dix-sept mille US Dollars) à un montant de 12.917.000 USD (douze millions neuf cent dix-sept mille US Dollars) par l'émission de 4.400.000 (quatre millions quatre-cents mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un US Dollar) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de 435.600.000 USD (quatre-cent trente-cinq millions six-cents mille US Dollars) à allouer à (i) une réserve distribuable du bilan à titre de prime d'émission pour un montant de 435.160.000 USD (quatre-cent trente-cinq millions cent-soixante mille US Dollars) et (ii) à la réserve légale pour un montant de 440.000 USD (quatre-cent quarante mille US Dollars) (l'«Augmentation de Capital»).

*Deuxième résolution*

Il est décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales de la Société soient entièrement souscrites par l'Associé Unique par un apport en espèce d'un montant de 440.000.000 USD (quatre-cents quarante millions US Dollars) (l'«Apport»).

*Souscription - Paiement*

L'Actionnaire Unique, par son mandataire, déclare souscrire entièrement à l'Augmentation de Capital à concurrence d'un montant de 4.400.000 USD (quatre millions quatre-cent mille US Dollars), moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant global de 435.600.000 USD (quatre-cent trente-cinq millions six-cents mille US Dollars) à allouer à (i) une réserve distribuable du bilan à titre de prime d'émission pour un montant de 435.160.000 USD (quatre-cent trente-cinq millions cent-soixante mille US Dollars) et (ii) à la réserve légale pour un montant de 440.000 USD (quatre-cent quarante mille US Dollars), intégralement libéré par l'Apport.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet Apport a été donnée au notaire instrumentant par la présentation d'un certificat de blocage des fonds.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 12.917.000 USD (douze millions neuf cent dix-sept mille US Dollars), divisé en 12.917.000 (douze millions neuf cent dix-sept mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un US Dollar) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ 6.800,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Joseph ELVINGER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 août 2013. Relation GRE/2013/3560. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130000/156.

(130158408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

### **M2M S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 18, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.293.

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «M2M S.A.», ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 96.293, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 19 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1208 du 17 novembre 2003, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

L'assemblée est ouverte à 13.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Amandine WOLTER, comptable, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Marlene PERSONENI, comptable, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fabien RIGHESCHI, chargé d'affaires, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de L-8008 présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à trente et un mille deux cents euros (EUR 31.200,-) et divisé en soixante (60) actions d'une valeur nominale de cinq cent vingt euros (EUR 520,-), chacune étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume à L-8005 Strassen, 18, route d'Arlon et modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède;

2. Refonte complète des statuts de la Société, avec élargissement de l'objet social, afin de refléter au niveau statutaire la possibilité de l'existence d'un associé unique et d'un administrateur unique et de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

3. Révocation de Messieurs Marc MASSART, Ludovic MAES ainsi que de Marc FILLION de leur fonction d'administrateur de la Société;

4. Révocation de Monsieur Marc MASSART de sa fonction d'administrateur-délégué de la Société;

5. Nomination de Monsieur Alain GRIGIONI en tant qu'administrateur unique de la Société;

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de son adresse actuelle de L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume, à l'adresse suivante: L-8005 Strassen, 18, route d'Arlon et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

**Art. 4. Siège social (premier alinéa).** «Le siège social est établi dans la commune de Strassen.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en particulier par rapport à la possibilité introduite par le législateur par une loi du 25 août 2006, permettant de prévoir l'existence d'un associé unique et d'un administrateur unique au niveau des sociétés anonymes.

Au vu de ce qui précède, l'assemblée générale décide que lesdits statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend comme dénomination «M2M S.A.».

**Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet le conseil en gestion administrative et informatique des différents types de gestion de stocks, de logistique et de distribution applicables dans les secteurs de l'automobiles et assimilés.

La Société a également pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds, la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Strassen.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la même commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille deux cents euros (EUR 31.200,-), divisé en soixante (60) actions d'une valeur nominale de cinq cent vingt euros (EUR 520,-) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 7. Prime d'émission.** En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

**Art. 8. Actions.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Forme des actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

**Art. 10. Composition du Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

**Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

**Art. 12. Représentation.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Acompte sur dividende.** Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

**Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 15. Rémunération et Débours.** Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

**Art. 17. Responsabilité des administrateur(s).** Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

**Art. 18. Commissaire(s) aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 19. Actionnaire(s).** Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 20. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 21. Assemblées générales.** Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modifi-

cation des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Comptes sociaux.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

**Art. 24. Réserve légale.** L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 25. Affectation des bénéfices.** Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

**Art. 26. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

**Art. 27. Disposition finale.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer les personnes suivantes avec effet à ce jour de leur fonction d'administrateur de la Société:

- Monsieur Marc MASSART, demeurant à L-9942 Basbellain, 5, Am Duarref;
- Monsieur Ludovic MAES, demeurant à F-54496 Salomé, 12, rue des Jardins;
- Monsieur Marc FILLION, demeurant à F-77220 Presles en Brie, 10, Chemin des Vignes.

L'assemblée générale leur donne décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat, Monsieur Marc MASSART, demeurant à L-9942 Basbellain, 5, Am Duarref, de sa fonction d'administrateur-délégué de la Société.

L'assemblée générale lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date des présentes.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Alain GRIGIONI, administrateur de sociétés, né le 18 avril 1961 à Luxembourg, demeurant à L-8008 Strassen, 18, route d'Arlon en tant qu'administrateur unique de la Société.

La durée du mandat de l'administrateur unique, prénommé, prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement au montant de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, l'assemblée est levée à 13.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: A. WOLTER, M. PERSONENI, F. RIGHESCHI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 août 2013. Relation: DIE/2013/10415. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 13 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130219/279.

(130158175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

**Saba-Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9370 Gilsdorf, 5, um Knaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 160.137.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt et unième jour d'août.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Aurélio E SILVA DE BARROS, gérant, né le 15 septembre 1967 à Lisboa (Portugal), demeurant à L-9370 Gilsdorf, 5, Um Knaeppchen.

I.- Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «SABA-TRADE S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-9370 Gilsdorf, 5, Um Knaeppchen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 160.137, a été constituée suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 30 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1326 du 18 juin 2011 (ci-après la "Société"), et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 3 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1660 du 22 juillet 2011.

II.- Le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et libérées et appartenant intégralement à l'associé unique, pré-qualifié.

III.- Le comparant, Monsieur Aurélio E SILVA DE BARROS, pré-qualifié, en sa qualité d'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, s'est ensuite réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoquée et a pris les résolutions suivantes:

1.- Le comparant, Monsieur Aurélio E SILVA DE BARROS, pré-qualifié, a décidé en tant qu'associé unique de la Société, de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation.

2.- Le comparant, Monsieur Aurélio E SILVA DE BARROS, pré-qualifié, en sa qualité d'associé unique et bénéficiaire économique final de l'opération, assume le rôle de liquidateur de la Société.

3.- Le comparant, Monsieur Aurélio E SILVA DE BARROS, pré-qualifié, déclare que les activités de la Société ont cessé, qu'en vertu des comptes établis de la Société au 31 mai 2013 tout le passif connu de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, a été payé ou dûment provisionné, que le comparant, Monsieur Aurélio E SILVA DE BARROS, pré-qualifié, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage solidairement, indivisiblement et personnellement avec la Société à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société dissoute et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa propre personne.

Dans ce contexte, le comparant, Monsieur Aurélio E SILVA DE BARROS, pré-qualifié, déclare, en particulier, que la Société n'a plus eu d'activités quelconques après le 30 mai 2013.

4.- L'associé unique, Monsieur Aurélio E SILVA DE BARROS, pré-qualifié, accomplira, enregistrera, exécutera ou entreprendra toute autre étape requise afin de transférer à lui-même tout l'actif et/ou passif impayé de la Société.

5.- Partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

7.- Les livres comptables et tous autres documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans, à compter de la date des présentes, à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-9370 Gilsdorf, 5, Um Knaeppchen.

8.- Il sera procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la Société.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69(2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

9.- Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la Société et du comparant prénommé, lequel s'engage solidairement, indivisiblement et personnellement avec la Société pour ce qui est du paiement desdits frais et honoraires envers le notaire soussigné.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. E SILVA DE BARROS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 22 août 2013. Relation: DIE/2013/10297. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 13 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130293/60.

(130158163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

**The Club at Castiglion Del Bosco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.297.875,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.487.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of August.

Before Us M<sup>e</sup> Francis Kessler, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the both shareholders of the public limited liability company "The Club at Castiglion del Bosco SARL", established and having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 115487, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Gerard LECUIT, notary then residing in Luxembourg, on the 29<sup>th</sup> of March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1206 of the 21<sup>st</sup> of June 2006,

and whose articles of association have been amended several times.

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The chairman appoints as secretary Mrs Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette..

The meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Dissolution of the Company and decision to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of Mr. Paul Laplume residing professionally at L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the Board of Managers of the Company for the performance of their respective mandates;
5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held respectively by each of them, are shown on an attendance list; which attendance list, after having been signed by the shareholders, the respective

proxies of the represented shareholder, the members of the board of the Meeting and the officiating notary, shall remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

D) As it appears from the attendance list, the totality of the shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the Meeting is, regularly constituted

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same has taken unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting decides, with immediate effect, to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Meeting decides to appoint Mr Paul Laplume residing professionally at L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, as liquidator (the "Liquidator") (liquidateur) of the Company.

*Third resolution*

The Meeting decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution*

The Meeting decides to grant a full discharge to the board of managers for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The Meeting decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the board of managers of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the board of managers of the Company arising as a result of its management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandates until the date hereof.

Nothing further being on the agenda and no one asking to speak, the Chairman then has adjourned the Meeting.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le deux août.

Pardevant Nous Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée") des deux actionnaires de la société anonyme "The Club at Castiglion del Bosco SARL", établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115487, (la "Société"), constituée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1206 du 21 juin 2006,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée générale nomme en qualité de scrutateur Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de Monsieur Paul Laplume demeurant professionnellement à L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
4. Décharge accordée au Conseil de Gérance de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions respectivement possédées par chacun d'entre eux, sont portés sur une liste de présence; laquelle liste de présence, après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

C) Que la procuration des actionnaires représentés, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

D) Qu'il apparaît de cette liste de présence que la totalité des actions est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée est régulièrement constituée

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris unanimement les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide, avec effet immédiat, de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Paul Laplume demeurant professionnellement au L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises (le Liquidateur) en tant que liquidateur de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

130152

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge au Conseil de Gérance de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par le conseil de gérance de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour. L'assemblée renonce à son droit d'exercer tout recours à l'encontre du conseil de gérance pour tout acte accompli dans le cadre de leur mandat et leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite ajourné l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à mille trois cent euros (EUR 1,300).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connu dus notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 août 2013. Relation: EAC/2013/10666. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013130328/161.

(130158236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

**SRE Hotels Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 415.875,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.668.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of August.

Before Maître Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch Sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

Who acted before the undersigned notary on 4 July 2013 as proxyholder in the name and on behalf of the following:

SRE Portfolios Luxembourg, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.553 (the "Sole Shareholder"),

being the Sole Shareholder of SRE Hotels Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.668 (the "Company"),

by virtue of a proxy given under private seal, which after having been signed "ne varietur" by the aboved named appearing person and the undersigned notary, remained annexed to the deed of the undersigned notary dated 4 July 2013, in process of filing with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Notarial Deed"), documenting an extraordinary general meeting of the Sole Shareholder, following which it was decided to increase the share capital of the Company through a contribution in kind of certain assets held by the Sole Shareholder.

The above named appearing person, acting in the above stated capacity, has required the undersigned notary to record that:

I- As a result of a clerical error contained in the third resolution of the English and French versions of the Notarial Deed, the description of the contribution was mistakenly referred to as follows:

"The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, consists in:

- 1 (one) share in the share capital of SRE Dublin Properties (ENMC) Ltd, with a nominal value of EUR 1 (one Euro), having a market value of EUR 1,046,228 (one million forty-six thousand two hundred twenty-eight Euros);

- 1 (one) share in the share capital of SRE Properties (Westbourne Grove) Ltd, with a nominal value of GBP 1 (one British Pound), having a market value of EUR 1 (one Euro); and

- 1 (one) share in the share capital of SRE Cumberland Ltd, with a nominal value of GBP 1 (one British Pound), having a market value of EUR 2,986,401 (two million nine hundred eighty-six thousand four hundred one Euros) ",

Whereas it should read as follows:

"The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, consists in:

- the beneficial ownership of 1 (one) share in the share capital of SRE Dublin Properties (ENMC) Ltd, with a nominal value of EUR 1 (one Euro), having a market value of EUR 1,046,228 (one million forty-six thousand two hundred twenty-eight Euros);

- the beneficial ownership and the legal ownership of 1 (one) share in the share capital of SRE Properties (Westbourne Grove) Ltd, with a nominal value of GBP 1 (one British Pound), having a market value of EUR 1 (one Euro); and

- the beneficial ownership of 1 (one) share in the share capital of SRE Cumberland Ltd, with a nominal value of GBP 1 (one British Pound), having a market value of EUR 2,986,401 (two million nine hundred eighty-six thousand four hundred one Euros)."

II- The said appearing person, acting in the above stated capacity, declared that all other articles and clauses of the Notarial Deed remain unchanged and the said appearing person required the notary to mention the present rectification wherever necessary.

For the filing and publication to be done, all powers are given to the bearer of a copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède**

L'An deux mille treize, le deuxième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg.

A comparu:

Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg,

Laquelle a agi par-devant le notaire soussigné le 4 juillet 2013 en tant que mandataire au nom et pour le compte de:

SRE Portfolios Luxembourg, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.553 (l'"Associé Unique"),

Associé Unique de SRE Hotels Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.668 (la "Société").

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui a été paraphée «ne varietur» par la comparante prénommée et le notaire instrumentant, demeurée annexée à l'acte du notaire soussigné daté du 4 juillet 2013, en cours de dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'"Acte Notarié"), documentant une assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique, lors de laquelle il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société par voie d'un apport en nature de certains actifs détenus par l'Associé Unique.

La comparante prénommée, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de prendre acte que:

I. Suite à une erreur matérielle dans la troisième résolution des versions anglaise et française de l'Acte Notarié, la description de l'apport est indiquée de manière erronée tel qu'il suit:

"L'Apport fait par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, consiste en:

- 1 (une) part sociale dans le capital social de SRE Dublin Properties (ENMC) Ltd, ayant une valeur nominale de 1 (un Euro), ayant une valeur de marché de 1.046.228 EUR (un million quarante six mille deux cent vingt huit Euros);

- 1 (une) part sociale dans le capital social de SRE Properties (Westbourne Grove) Ltd, ayant une valeur nominale de 1 GBP (une livre anglaise), ayant une valeur de marché de 1 EUR (un Euro); et

- 1 (une) part sociale dans le capital social de SRE Cumberland Ltd. ayant une valeur nominale de 1 GBP (une livre anglaise), ayant une valeur de marché de 2.986.401 EUR (deux millions neuf cent quatre vingt six mille quatre cent un Euros)",

alors qu'il devrait indiquer comme suit:

"L'Apport fait par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, consiste en:

- la propriété économique d'1 (une) part sociale dans le capital social de SRE Dublin Properties (ENMC) Ltd, ayant une valeur nominale de 1 (un Euro), ayant une valeur de marché de 1.046.228 EUR (un million quarante six mille deux cent vingt huit Euros);

- la propriété économique et la propriété juridique d'1 (une) part sociale dans le capital social de SRE Properties (Westbourne Grove) Ltd, ayant une valeur nominale de 1 GBP (une livre anglaise), ayant une valeur de marché de 1 EUR (un Euro); et

- la propriété économique d'1 (une) part sociale dans le capital social de SRE Cumberland Ltd. ayant une valeur nominale de 1 GBP (une livre anglaise), ayant une valeur de marché de 2.986.401 EUR (deux millions neuf cent quatre vingt six mille quatre cent un Euros)."

II. La comparante prénommée, agissant en sa susdite qualité, a encore déclaré que tous les autres articles et clauses de l'Acte Notarié restent inchangés et a prié le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

Tout détenteur d'une copie du présent acte disposera de tous les pouvoirs requis pour son dépôt et sa publication.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 août 2013. Relation: EAC/2013/10657. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013130316/114.

(130158298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2013.

---

**BLH Investment 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.979.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of August.

Before Us, the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"BLH (2) Pte. Ltd.", a limited private company, incorporated under the laws of Singapore, registered with the Accounting and Corporate Regulatory Authority under number 201206611Z, having its registered office at 501 Orchard Road, Wheelock Place, Singapore 238880,

here represented by Mr. Mickaël LEDUC, private employee, with professional address at Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, dated 26<sup>th</sup> August 2013.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "BLH Investment 1 S.à r.l." (the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 167979, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 21 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1239, on 18 May 2012. The articles of incorporation have not been amended since.

The Sole Shareholder requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") the Sole Shareholder decides to dissolve the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to appoint as liquidator AIM Services S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 74676, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The liquidator is empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is required.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission, remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances; remove any outstanding charge in its sole discretion.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period as it thinks fit and with the prior authorisation of the shareholders.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind in its sole discretion in the proportion of their participation in the share capital. Subject to the Law, such distribution may take the form of interim payments out of the surplus of the winding-up.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-sept août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«BLH (2) Pte. Ltd.», une société constituée selon les lois de Singapour, immatriculée auprès de l'Accounting and Corporate Regulatory Authority sous le numéro 201206611Z, ayant son siège social au 501 Orchard Road, Wheelock Place, Singapore 238880,

ici représentée par M. Mickaël LEDUC, employé privé résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé datée du 26 août 2013.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de «BLH Investment 1 S.à r.l.» (la "Société") une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 37C avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167979, constituée suivant un acte notarié par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1239 le 18 mai 2012. Les statuts de la société n'ont pas été changés depuis.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de nommer AIM Services S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74676, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg en tant que liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans demander l'autorisation des associés dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements; enlever toutes charges subsistantes selon sa volonté.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera, avec l'autorisation préalable des actionnaires.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté proportionnellement à leur participation dans le capital social. Sous réserve des dispositions légales applicables, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Dont Acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la personne comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Leduc et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 septembre 2013. LAC/2013/40231. Reçu douze euros (EUR 12,-).

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130520/103.

(130159185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**BLH Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.016.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of August.

Before Us, the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"BLH Investment 1 S.à r.l." a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 167979, having its registered office at 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, here represented by Mr. Mickaël LEDUC, private employee, with professional address at Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, dated 26th and 22nd August 2013,

The said proxy signed 'ne varietur' by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "BLH Investment 2 S.à r.l." (the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under B number 168016, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 23 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1220, on 15 May 2012. The articles of incorporation have not been amended since.

The Sole Shareholder requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") the Sole Shareholder decides to dissolve the Company.

### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to appoint as liquidator AIM Services S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B74676, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The liquidator is empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is required.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission, remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances; remove any outstanding charge in its sole discretion.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period as it thinks fit and with the prior authorisation of the shareholders.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind in its sole discretion in the proportion of their participation in the share capital. Subject to the Law, such distribution may take the form of interim payments out of the surplus of the winding-up.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-sept août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«BLH Investment 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B167979, ayant son siège social au 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

ici représentée par M. Mickaël LEDUC, employé privé résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé datée du 26 août 2013 et 22 août 2013.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de «BLH Investment 2 S.à r.l.» (la "Société") une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 37C avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B168016, constituée suivant un acte notarié par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1220 le 15 mai 2012. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de nommer AIM Services S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B74676, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg en tant que liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans demander l'autorisation des associés dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes

les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements; enlever toutes charges subsistantes selon sa volonté.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera, avec l'autorisation préalable des actionnaires.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté proportionnellement à leur participation dans le capital social. Sous réserve des dispositions légales applicables, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Dont Acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la personne comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Leduc et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 septembre 2013. LAC/2013/40230. Reçu douze euros (EUR 12,-).

*Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130521/103.

(130159186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**BLH Investment 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 169.378.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of August.

Before Us, the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"BLH (2) Pte. Ltd.", a limited private company, incorporated under the laws of Singapore, registered with the Accounting and Corporate Regulatory Authority under number 201206611Z, having its registered office at 501 Orchard Road #16-02, Wheelock Place, Singapore 238880,

here represented by Mr. Mickaël LEDUC, private employee, with professional address at Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, dated 26<sup>th</sup> August 2013.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "BLH Investment 3 S.à r.l." (the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 169.378, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 8 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1542, on 20 June 2012. The articles of incorporation have not been amended since.

The Sole Shareholder requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") the Sole Shareholder decides to dissolve the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to appoint as liquidator AIM Services S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 74676, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The liquidator is empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is required.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission, remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances; remove any outstanding charge in its sole discretion.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period as it thinks fit and with the prior authorisation of the shareholders.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind in its sole discretion in the proportion of their participation in the share capital. Subject to the Law, such distribution may take the form of interim payments out of the surplus of the winding-up.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-sept août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«BLH (2) Pte. Ltd.», une société constituée selon les lois de Singapour, immatriculée auprès de l'Accounting and Corporate Regulatory Authority sous le numéro 201206611Z, ayant son siège social au 501 Orchard Road #16-02, Wheelock Place, Singapore 238880,

ici représentée par M. Mickaël LEDUC, employé privé résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé datée du 26 août 2013.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de «BLH Investment 3 S.à r.l.» (la "Société") une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 37C avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.378, constituée suivant un acte notarié par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1542 le 20 juin 2012. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de nommer AIM Services S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg en tant que liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans demander l'autorisation des associés dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements; enlever toutes charges subsistantes selon sa volonté.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera, avec l'autorisation préalable des actionnaires.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté proportionnellement à leur participation dans le capital social. Sous réserve des dispositions légales applicables, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Dont Acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la personne comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Leduc et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 septembre 2013. LAC/2013/40229. Reçu douze euros EUR 12,-.

*Le Receveur ff. (signée):* Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130522/103.

(130159187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**BLH Investment 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 169.397.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of August.

Before Us, the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"BLH Investment 3 S.à r.l." a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 169.378, having its registered office at 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, here represented by Mr. Mickaël LEDUC, private employee, with professional address at Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, dated 26<sup>th</sup> and 22<sup>nd</sup> August 2013.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "BLH Investment 4 S.à r.l." (the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under B number 169.397, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 8 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1541, on 20 June 2012. The articles of incorporation have not been amended since.

The Sole Shareholder requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") the Sole Shareholder decides to dissolve the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to appoint as liquidator AIM Services S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 74.676, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The liquidator is empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is required.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission, remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances; remove any outstanding charge in its sole discretion.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period as it thinks fit and with the prior authorisation of the shareholders.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind in its sole discretion in the proportion of their participation in the share capital. Subject to the Law, such distribution may take the form of interim payments out of the surplus of the winding-up.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-sept août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«BLH Investment 3 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.378, ayant son siège social au 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

ici représentée par M. Mickaël LEDUC, employé privé résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé datée du 26 août 2013 et 22 août 2013.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de «BLH Investment 4 S.à r.l.» (la "Société") une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 37C avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.397, constituée suivant un acte notarié par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1541 le 20 juin 2012. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de nommer AIM Services S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg en tant que liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans demander l'autorisation des associés dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements; enlever toutes charges subsistantes selon sa volonté.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera, avec l'autorisation préalable des actionnaires.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté proportionnellement à leur participation dans le capital social. Sous réserve des dispositions légales applicables, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Dont Acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la personne comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Leduc et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 septembre 2013. LAC/2013/40228. Reçu douze euros EUR 12,-.

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130523/103.

(130159188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**JAB Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.166.

—  
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the tenth day of September.

Before the undersigned, Maître Joseph ELVINGER a Civil Law Notary, resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. HFS S.à r.l. a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the RCS under number B 165.525, here represented by Sara Lecomte, employee, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Vienna, on August 29, 2013.

2. Bansk S.à r.l. a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the RCS under number B 165.349, here represented by Sara Lecomte, employee, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Vienna, on August 29, 2013.

3. Platin Investments S.à r.l. a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg registered with the RCS under number B 165.345, here represented by Sara Lecomte, employee, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Vienna, on August 29, 2013.

4. Aliyah S.à r.l., a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the RCS under number B 169.857, here represented by Sara Lecomte, employee, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Vienna, on August 29, 2013.

5. F.A.M.P.A. S.à r.l. a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the RCS under number B 169.864, here represented by Sara Lecomte, employee, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Vienna, on August 29, 2013.

6. Jorina S.à r.l. a private limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the RCS under number B 169.858, here represented by Sara Lecomte, employee, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Vienna, on August 29, 2013.

7. Joachim Creus, born in Poperinge, Belgium on 10 June 1976, with professional address at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Sara Lecomte, employee, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Vienna, on August 29, 2013.

8. Markus Hopmann, born in Essen, Germany, on 06 May 1961, with professional address at Rooseveltplatz 4-5 TOP 10, A-1090 Vienna, Austria, here represented by Sara Lecomte, employee, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Vienna, on August 29, 2013.

After signature ne varietur by the authorised representatives of the appearing parties and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is "JAB Partners S.à.r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

### Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## II. Capital – Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-), represented by ten thousand (10,000) shares in registered form, having a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. Shareholder(s)

#### **Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.**

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

### V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

**Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December two thousand and fourteen (2014).

#### *Subscription and Payment*

HFS S.à r.l., represented as stated above, subscribes for three thousand one hundred seventeen (3,117) shares in registered form, having a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of six thousand two hundred thirty four Euro (EUR 6,234.-),

Bansk S.à r.l., represented as stated above, subscribes for three thousand one hundred seventeen (3,117) shares in registered form, having a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of six thousand two hundred thirty four Euro (EUR 6,234.-),

Platin Investments S.à r.l., represented as stated above, subscribes for three thousand one hundred seventeen (3,117) shares in registered form, having a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of six thousand two hundred thirty four Euro (EUR 6,234.-),

Aliyah S.à r.l., represented as stated above, subscribes for one hundred eighty-one (181) shares in registered form, having a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of three hundred sixty two Euro (EUR 362.-),

F.A.M.P.A. S.à r.l., represented as stated above, subscribes for hundred seventeen (117) shares in registered form, having a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of two hundred thirty four Euro (EUR 234.-),

Jorina S.à r.l., represented as stated above, subscribes for hundred seventeen (117) shares in registered form, having a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of two hundred thirty four Euro (EUR 234.-),

Joachim Creus, represented as stated above, subscribes for hundred seventeen (117) shares in registered form, having a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of two hundred thirty four Euro (EUR 234.-), and

Markus Hopmann, represented as stated above, subscribes for hundred seventeen (117) shares in registered form, having a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of two hundred thirty four Euro (EUR 234.-).

The amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred seventy-five euros (EUR 1,275.-).

#### *Resolutions of the Shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Joachim Creus, born in Poperinge, Belgium on 10 June 1976, with professional address at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Markus Hopmann, born in Essen, Germany, on 06 May 1961, with professional address at Rooseveltplatz 4-5 TOP 10, A- 1090 Vienna, Austria,

2. The registered office of the Company is located at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representatives of the appearing parties.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dixième jour de septembre.

Par devant le soussigné, Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

1. HFS S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au RCS sous le numéro B 165.525, ici représentée par Sara Lecomte, employée dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Vienne, le 29 août 2013.

2. Bansk S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au RCS sous le numéro B 165.349, ici représentée par Sara Lecomte, employée dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Vienne, le 29 août 2013.

3. Platin Investments S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au RCS sous le numéro B 165.345,

ici représentée par Sara Lecomte, employée dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Vienne, le 29 août 2013.

4. Aliyah S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au RCS sous le numéro B 169.857,

ici représentée par Sara Lecomte, employée dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Vienne, le 29 août 2013.

5. F.A.M.P.A. S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au RCS sous le numéro B 169.864,

ici représentée par Sara Lecomte, employée dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Vienne, le 29 août 2013.

6. Jorina S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au RCS sous le numéro B 169.858,

ici représentée par Sara Lecomte, employée dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Vienne, le 29 août 2013.

7. Joachim Creus, né à Poperinge, Belgique le 10 juin 1976, dont l'adresse professionnelle se situe au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représenté par Sara Lecomte, employée dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Vienne, le 29 août 2013.

8. Markus Hopmann, né le Essen, Allemagne, le 6 mai 1961, dont l'adresse professionnelle se situe à Rooseveltplatz 4-5 TOP 10, A-1090 Vienne, Autriche,

ici représenté par Sara Lecomte, employée dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Vienne, le 29 août 2013.

Après avoir été signée ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, les procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «JAB Partners S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir, par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. En outre, elle peut investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. Elle peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens légaux et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille Euros (EUR 20.000,-), représenté par dix mille (10.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que:

- (i) elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

## **II. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, i.e. un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

#### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, sous réserve que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B vote en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées

dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou tout gérant doivent être considérées, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne peuvent être tenus personnellement responsables pour les engagements valablement pris par eux au nom de la Société dans le cadre de leur mandat, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associé(s)

### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et à l'heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, elle peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui n'a pas besoin d'être associé), afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions sont adoptées à l'Assemblée Générale par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant et porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

### Art. 12. Associé unique.

Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale, ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ses gérant et de ses associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de pertes et profits doivent être approuvés de la façon suivante:

- (i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question soit (a) lors de l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue) soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
- (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), lors de l'Assemblée Générale annuelle.

### Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse lorsque la Réserve Légale atteint un montant égal à dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve, ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution de dividendes intérimaires.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement réalisés et les associés doivent immédiatement reverser l'excédent à la Société à la demande du Conseil.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation, et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes.

16.2. Le boni de liquidation (s'il y en a) après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies, par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen décrit ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant, conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire à toutes les conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants,

des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un (31) décembre deux mille quatorze (2014).

#### *Souscription et Libération*

HFS S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois mille cent dix-sept (3.117) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cent trente-quatre Euros (EUR 6.234,-),

Bansk S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois mille cent dix-sept (3.117) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cent trente-quatre Euros (EUR 6.234,-),

Plantin Investments S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois mille cent dix-sept (3.117) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cent trente-quatre Euros (EUR 6.234,-), Aliyah S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent quatre-vingt-une (181) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trois cent soixante-deux Euros (EUR 362,-),

F.A.M.P.A. S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent dix-sept (117) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux cent trente-quatre Euros (EUR 234,-),

Jorina S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent dix-sept (117) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux cent trente-quatre Euros (EUR 234,-),

Joachim Creus, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent dix-sept (117) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux cent trente-quatre Euros (EUR 234,-), et

Markus Hopmann, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent dix-sept (117) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux cent trente-quatre Euros (EUR 234,-).

Le montant de vingt mille Euros (EUR 20.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cent soixante-quinze Euros (EUR 1.275,-).

#### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Joachim Creus, né à Poperinge, Belgique le 10 juin 1976, dont l'adresse professionnelle se situe au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

et

- Markus Hopmann, né à Essen, Allemagne, le 6 mai 1961, dont l'adresse professionnelle se situe à Rooseveltplatz 4-5 TOP 10, A-1090 Vienne, Autriche.

2. Le siège social de la Société est établi au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec les mandataires des parties comparantes.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41535. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130782/593.

(130159464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

**BLH Investment 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 169.399.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of August.

Before Us, the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"BLH Investment 5 S.à r.l." a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 169.379, having its registered office at 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, here represented by Mr. Mickaël LEDUC, private employee, with professional address at Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, dated 26<sup>th</sup> and 22<sup>nd</sup> August 2013.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "BLH Investment 6 S.à r.l." (the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under B number 169.399, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 8 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1541, on 20 June 2012. The articles of incorporation have not been amended since.

The Sole Shareholder requires the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") the Sole Shareholder decides to dissolve the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to appoint as liquidator AIM Services S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 74.676, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The liquidator is empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is required.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission, remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances; remove any outstanding charge in its sole discretion.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period as it thinks fit and with the prior authorisation of the shareholders.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind in its sole discretion in the proportion of their participation in the share capital. Subject to the Law, such distribution may take the form of interim payments out of the surplus of the winding-up.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-sept août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

«BLH Investment 5 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.379, ayant son siège social au 37C, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

ici représentée par M. Mickaël LEDUC, employé privé résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé datée du 26 août 2013 et 22 août 2013.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de «BLH Investment 6 S.à r.l.» (la "Société") une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 37C avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.399, constituée suivant un acte notarié par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1541 le 20 juin 2012. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de nommer AIM Services S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg en tant que liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans demander l'autorisation des associés dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements; enlever toutes charges subsistantes selon sa volonté.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera, avec l'autorisation préalable des actionnaires.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté proportionnellement à leur participation dans le capital social. Sous réserve des dispositions légales applicables, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Dont Acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la personne comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Leduc et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 septembre 2013. LAC/2013/40226. Reçu douze euros EUR 12,-.

*Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Référence de publication: 2013130525/103.

(130159190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

**Geo 3, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.449.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of September.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, civil law notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appears:

TPG Partners VI-AIV,LP an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands and registered with the Assistant Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-29603, with registered office at maples Corporate Services, acting through its general partner TPG GenPar VI-AIV,LP, an exempted company incorporated under the laws of the Cayman Islands and registered with the Assistant Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-29604 here represented by Mr Max MAYER, employee, professionally residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) Geo 3 established in Luxembourg under the name of Geo 3 CO arl. (the "Company"), with registered office at L-2453 Luxembourg, 5 C, rue Eugène Ruppert registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 166.449 established by virtue of a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 694 of 15 March 2012.

The share capital of the Company presently amounts twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the Company's former registered office.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present shareholder meeting, are estimated at approximately EUR 900.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le quatre septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

TPG Partners VI-AIV,LP un exempted limited partnership constitué selon les lois des îles caïmans et enregistré après de l'Assistant Registrar des sociétés des îles Caïmans sous le numéro MC-29603, ayant son siège social à maples Cor-

porate Services, agissant par le biais de son general partner TPG GenPar VI-AIV,LP, un exempted company partnership constitué selon les lois des îles caïmans et enregistré après de l'Assistant Registrar des sociétés des îles Caïmans sous le numéro MC-29604 dûment représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités d'enregistrement avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est actuellement la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Geo 3 (la "Société"), ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5 C, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 166449, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 694 du 15 mars 2012.

La Société a actuellement un capital social de vingt mille US Dollars (20.000,-USD) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un US Dollar (1,-USD) chacune.

La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé.

L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 900,- EUR

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 septembre 2013. Relation GRE/2013/3705. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013130702/89.

(130158981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2013.

---

#### **Crown Enterprises, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.934.

Il est porté à la connaissance de tous que l'associé unique de la société Crown Enterprises; Regus No.4 (Société à Responsabilité Limitée) ayant son siège social au 26 boulevard royal, L-2449 Luxembourg; inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B158071; a changé de dénomination sociale en date du 19 décembre 2012.

Regus No.4 (Société à Responsabilité Limitée) est maintenant connue sous la dénomination Umbrella Holdings (Société à Responsabilité Limitée).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013131907/15.

(130160391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---